

Vive les nouveautés 2018 du référentiel HQE !

On vous a déjà parlé à plusieurs reprises de la nouvelle certification HQE Bâtiment Durable ici ou là. Et bien j'en remets une couche aujourd'hui pour vous annoncer de bonnes nouvelles ! Certivéa, l'organisme certificateur de la démarche HQE vient d'annoncer des nouveautés et améliorations suite aux retours d'expérience des premiers projets certifiés en 2017. Alors balayons ensemble ces nouveautés 2018 !

Un référentiel disponible en PDF

Il a été demandé, espéré et même rêvé par tous les AMO QEB et référents HQE. On n'y croyait plus, et pourtant le voici qui arrivera prochainement, je veux bien sûr parler ... du RÉFÉRENTIEL HQE au format PDF ! Jusque-là Certivéa se défendait du découpage par sous-thèmes et de son intégration à la plateforme ISIA pour contextualiser les questionnements. Mais nous professionnels de la programmation et de l'AMO QEB nous rendions bien compte du temps supplémentaire à passer pour aller chercher telle ou telle information, avec la nécessité d'un accès internet pas toujours disponible en réunion. Et bien, c'est chose faite, Certivéa a écouté et compris les arguments et annonce mettre à disposition prochainement le référentiel HQE compilé au format PDF. Alors rien que pour ça : un grand merci !

Un mode de paiement simplifié

Dans un précédent article, nous faisions part de notre étonnement quant à la tarification de la nouvelle HQE : avec un abonnement annuel, puis un paiement à chaque évaluation, déclenché sans alerte à celui qui avait cliqué. Ce qui pouvait conduire à des factures un peu salées en fin de mois si l'on souhaitait simplement faire des tests de prise en main de la nouvelle plateforme et du nouveau référentiel. Et bien là aussi Certivéa annonce une nouveauté avec un seul forfait annuel qui permet de réaliser autant d'évaluations que nécessaire sans facturation supplémentaire. Une bonne nouvelle donc pour nos portefeuilles !

Des modifications techniques sur certaines exigences spécifiques des thèmes

Le nouveau référentiel, mis en place depuis octobre 2016, a pu connaître ses premiers retours d'expérience. Certivéa annonce donc des modifications de fond sur le contenu de certaines exigences. La V2 du référentiel est donc plus en cohérence avec les nouvelles réglementations actuelles et à venir !

Un allègement du processus de certification

Autre retour d'expérience qui engendre une facilitation de la démarche de certification : la préparation de l'audit. En effet, suite aux audits qui ont été réalisés en 2017, il s'est avéré que le temps de préparation « administratif » de l'audit était important voire lourd, avec la nécessité de joindre de très nombreux fichiers de preuves pour toutes les exigences, et avec bien souvent le même fichier intégré sur plusieurs exigences. Dans la réflexion de Certivéa, il n'a pas été question de réduire le niveau de qualité de l'audit, ni du projet, mais simplement son traitement administratif qui a été facilité. Il suffit maintenant de fournir une explication synthétique des dispositions permettant d'atteindre l'exigence sur la plateforme. Et la vérification documentaire de preuves apportées se fait ensuite pendant l'audit. **C'est donc d'un très bon œil que nous voyons toutes ces évolutions apportées ! Des améliorations facilitant le travail « administratif » sans nuire à la qualité environnementale des projets, et même bien au contraire ! Donc que du positif !**

A.P.